

NOTRE OBJECTIF : SAUVER DES VIES



Radars fixes et mobiles dès le 16 mars



Systeme CSA

**Contrôle et Sanction
Automatisés (CSA)**

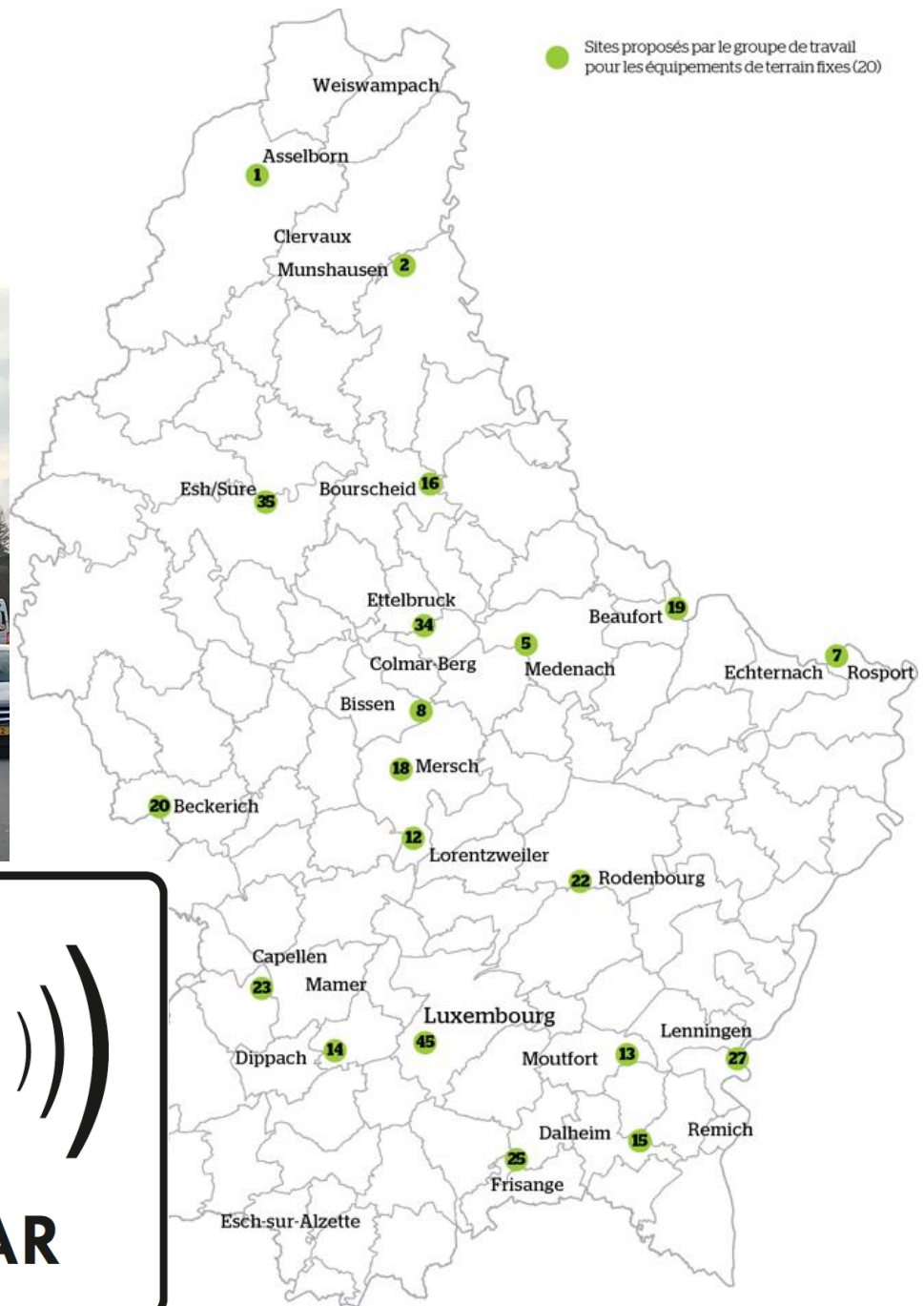
**Loi du 25 juillet 2015 portant création du
système de contrôle et de sanction automatisés**
(et modification de la loi modifiée du 14 février 1955
concernant la réglementation de la circulation sur
toutes les voies publiques)

Finalités du système CSA

⇒ constater et enregistrer au moyen d'appareils automatiques les infractions à la législation routière concernant:

- a) le dépassement de la limitation réglementaire de la vitesse
- b) l'inobservation d'un signal lumineux rouge ou rouge clignotant
- c) l'inobservation en dehors des agglomérations d'une distance par rapport au véhicule qui précède, correspondant à un temps de parcours d'au moins deux secondes
- d) le fait de circuler sur une bande d'arrêt d'urgence, une partie de la chaussée réservée à d'autres usagers ou une voie fermée

20 radars fixes



20 radars fixes



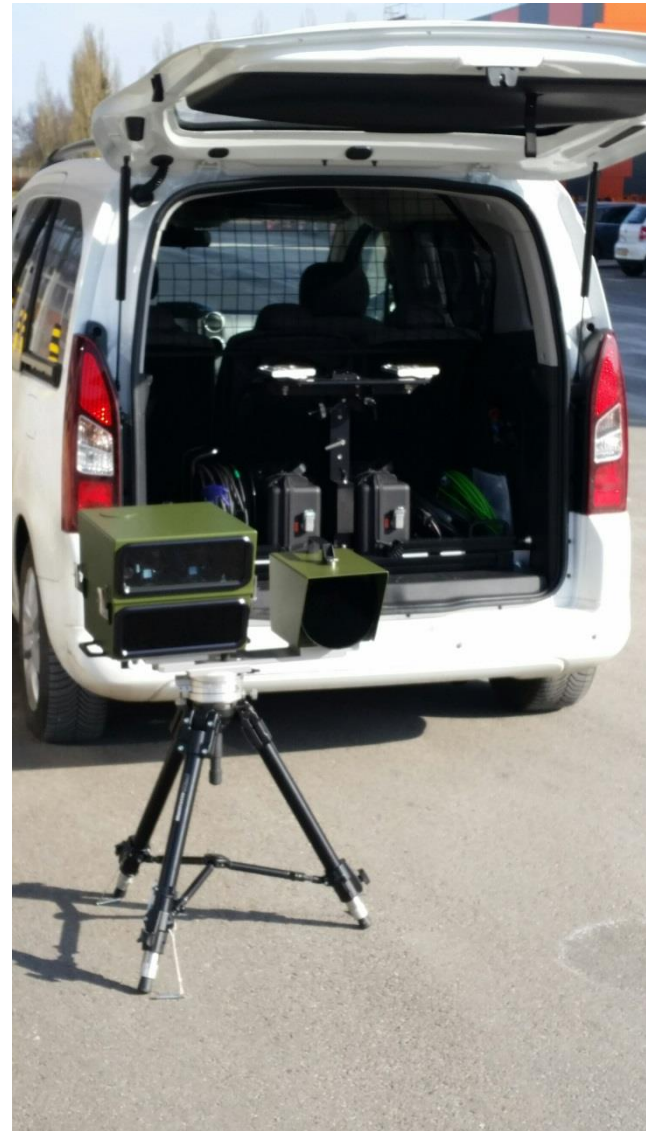
N° du Site	Tronçon considéré
1	N12 Emeschbach Wincrange – Asselborn
2	N7 Dorscheiderhäuschen Hoscheid – Marnach
5	N14 Stegen
16	N7 Lipperscheid-Dellt
34	B7 Echangeur Ettelbruck Ingeldorf - A7
7	N10 A Wann Steinheim – Echternach
19	N10 Wallendorf Pont - Bollendorf Pont
20	N24 - Entre Oberpallen et Beckerich
35	N15 Heiderscheidergrund – Heiderscheid
8	N7 – Rouscht
12	CR101 Direndall Kopstal – Schoenfels
18	N8 Brouch – Reckange
13	N28 Oetrangle – Bous
14	N5 Bertrange
25	N3 Schlammestee Hespérange – Frisange
15	N13 – Welfrange
27	N10 Hettermillen
22	N11 Waldhof – Gonderange
23	N13 Windhof - Garnich
45	A4/B4 Merl ⁽¹⁾

(1) uniquement 1 sens

6 radars mobiles



dans véhicule



extérieur véhicule

6 radars mobiles

Q: Selon quels critères sont déployés les radars mobiles ?

Les radars mobiles sont déployés aux endroits où un contrôle de vitesse classique n'est pas réalisable, notamment lorsque la sécurité de tous les intervenants ne peut pas être garantie.

Le déploiement des radars mobiles poursuit la ligne appliquée depuis longtemps par la Police grand-ducale au niveau des contrôles de vitesse : équilibre entre contrôles répressifs et préventifs ; contrôles aux endroits les plus dangereux (nombre d'accidents élevé, comportements dangereux fréquents...) et pendant les périodes les plus opportunes.

Q: Est-ce que des panneaux annoncent la présence d'un radar ?

Les radars fixes sont annoncés par un panneau de pré-signalisation.

Les radars mobiles ne sont PAS annoncés par un panneau.

Sanctions

⇒ Avertissement Taxé 49 EUR

inobservation de la limitation réglementaire de la vitesse inférieure :

- à 15 km/h à la vitesse maximale autorisée en agglomération
- à 20 km/h à la vitesse maximale autorisée en-dehors des agglomérations
- à 25 km/h à la vitesse maximale autorisée sur autoroute

⇒ Avertissement Taxé 145 EUR + retrait 2 points

inobservation de la limitation réglementaire de la vitesse supérieure :

- à plus de 15 km/h à la vitesse maximale autorisée en agglomération
- à plus de 20 km/h à la vitesse maximale autorisée en-dehors des agglomérations
- à plus de 25 km/h à la vitesse maximale autorisée sur autoroute

⇒ Procès-Verbal

dépassement de la limitation de vitesse autorisée de plus de 50 % du maximum réglementaire de la vitesse autorisée, la vitesse étant d'au moins 20 km/h supérieure à ce maximum

Marges de tolérance

- lorsque la vitesse mesurée se situe entre 25 et 100 km/h
marge de tolérance de 3 km/h
- lorsque la vitesse mesurée dépasse 100 km/h
marge de tolérance de 3 %

Exemples

	AT 49 euro 0 points	AT 145 euro 2 points	PV
50 km/h agglomération	54-68 km/h	69-78 km/h	≥ 79 km/h
90 km/h hors agglomération	94-114 km/h	115-140 km/h	≥ 141 km/h
130 km/h autoroute	135-160 km/h	161-201 km/h	≥ 202 km/h

Procédure

Q: Combien de jours après l'infraction, le contrevenant est-t-il informé de l'infraction ?

Au plus tard 4 semaines après l'infraction.

Q: Comment le contrevenant est-il informé de l'infraction ?

L'information est faite par lettre recommandée.

En cas d'avertissement taxé, le contrevenant reçoit:

- un « avis de constatation » et
- un « formulaire de contestation »

En cas d'établissement d'un procès-verbal, le contrevenant reçoit:

- un « avis de procès-verbal »
- un formulaire de « prise de position » et
- un « formulaire de contestation »

Q: Quelles sont les conséquences d'une fausse déclaration ?

Toute fausse déclaration est punie d'une amende de 251 à 10.000 €.

UCPR - CSA

Centre National de Traitement
21a, rue du Chemin de Fer
L-8057 BertrangePolice Grand-Ducale
UCPR-CSA-CNT
L-2880 Luxembourg

Bertrange, le _____



Référence: CSA

Avis constatation AT

AVIS DE CONSTATATION

N° d'immatriculation: N° du permis de conduire:

Madame, Monsieur,

Le véhicule portant le numéro d'immatriculation ci-dessus a fait l'objet d'un contrôle automatisé sur le territoire luxembourgeois ayant permis de constater l'infraction suivante:

Code de l'infraction: _____
Nature de l'infraction: _____ _____

Montant de l'avertissement taxé: Perte de points du permis de conduire:

Lieu de l'infraction: _____
Voie contrôlée: _____
Date de l'infraction: _____
Heure de l'infraction: _____

Appareil de contrôle utilisé:	Agent verbalisant:
Marque: _____	Identifiant: _____
Type: _____	
Numéro: _____	
Validité dernier contrôle: _____	
Paramétré par: _____	
(en cas d'équipement mobile)	

OBSERVATIONS IMPORTANTES:

1) Vous reconnaissez l'infraction relevée à votre rencontre:

Le paiement de l'avertissement taxé doit intervenir dans un délai de 45 jours par versement, par virement ou par carte bancaire. Le délai de 45 jours court à partir de la date où vous avez accepté la présente ou, à défaut, à partir du jour de la présentation de la lettre recommandée ou du jour du dépôt de l'avis par le facteur des postes.

Si vous n'avez pas votre résidence normale au Luxembourg, le délai de 45 jours est augmenté d'un mois.

A défaut de régler le montant dû endéans le délai de 45 jours, des poursuites judiciaires seront entamées à votre rencontre.

2) Vous contestez l'infraction relevée à votre rencontre:

Vous pouvez dans un délai de 45 jours contester être l'auteur de l'infraction. Ce délai de 45 jours court à partir de la date où vous avez accepté la présente ou, à défaut, à partir du jour de la présentation de la lettre recommandée ou du jour du dépôt de l'avis par le facteur des postes.

Si vous n'avez pas votre résidence normale au Luxembourg, le délai de 45 jours est augmenté d'un mois.

A cette fin, vous devez retourner par lettre recommandée, avec avis de réception, le formulaire de contestation ci-joint, dûment rempli et signé, à l'adresse indiquée du Centre avec à l'appui les pièces justificatives requises.

3) Vous avez le droit de consulter la photo et vos données à caractère personnel:

Ce droit d'accès s'exerce auprès du **Centre National de Traitement**
21a, rue du Chemin de Fer
L-8057 Bertrange.

Vous pouvez donner une procuration écrite, datée et signée de votre main à une personne de votre choix pour exercer ce droit pour vous.

4) Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires:

- par internet: csa.info@police.etat.lu (renseignements)
csa.rdv@police.etat.lu (rendez-vous)

- par téléphone: **(+352) 24401-789** (pendant les heures d'ouverture du Centre)

Nous vous prions de bien vouloir transférer le montant retenu, soit _____ sur le compte chèque postal

IBAN LU67 1111 0127 5952 0000

BIC : CCPLLULL

Nom et adresse de la banque : **Chèques postaux L-1090 Luxembourg**

ou par carte bancaire sur le site _____

au profit de la Direction Générale de la Police Grand-Ducale en indiquant :

- le numéro de référence **CSA**
- la plaque d'immatriculation du véhicule _____

Nous ne pouvons accepter ni chèques, ni formulaires d'ordres de virement d'une banque étrangère qui nous sont envoyés par voie postale en guise de paiement d'une amende en matière de contravention à la législation sur la circulation routière.

Vous pouvez également régler vos amendes en espèces à chaque bureau de poste au Luxembourg (par versement) ou à chaque commissariat de police (en espèces, éventuellement par carte de crédit).



UCPR - CSA

Centre National de Traitement
21a, rue du Chemin de Fer
L-9057 Bertrange

Police Grand-Ducale
UCPR-CSA-CNT
L-2880 Luxembourg

Police Grand-Ducale
UCPR-CSA-CNT
L-2880 Luxembourg

Référence: CSA

Formulaire contestation AT

FORMULAIRE DE CONTESTATION

(articles 4 et 8 de la loi du 25 juillet 2015 portant création du système de contrôle et de sanction automatisés)

Je soussigné(e) _____ conteste être l'auteur de l'infraction commise avec le véhicule immatriculé _____, faisant l'objet du présent avis de constatation pour le motif suivant:

(cochez la case correspondante 1 - 6 ci-dessous)

1. Le véhicule était conduit au moment de l'infraction par la personne suivante:

Nom: _____

Prénom: _____ Sexe: F M

Adresse: N° _____ Rue: _____

Code postal: _____ Ville: _____

Pays: _____

Date de naissance: _____ Lieu: _____

N° du permis de conduire: _____

N° de téléphone: _____

(*) Mentions obligatoires

2. Le véhicule était cédé au moment de l'infraction.

Je joins au formulaire une copie du contrat de cession dûment rempli et cosigné par le cessionnaire et une preuve de la transaction dans le fichier des véhicules routiers et de leurs propriétaires et détenteurs du véhicule.

3. Le véhicule était détruit au moment de l'infraction.

Je joins au formulaire copie de la déclaration de destruction du véhicule.

4. Le véhicule était loué à un tiers au moment de l'infraction.

Je joins au formulaire copie du contrat de location du véhicule.

5. Le véhicule ne se trouvait pas sous ma garde par l'effet de la soustraction frauduleuse ou du détournement frauduleux au moment de l'infraction.

(Exemples: vol, escroquerie, abus de confiance)
Je joins au formulaire le récépissé du dépôt de la plainte.

6. Autre motif ou absence des justificatifs demandés.

J'explique ci-dessous, dûment daté et signé, les raisons de ma contestation ou de l'absence des justificatifs demandés.

Je suis averti(e) que toute fausse déclaration dans une intention frauduleuse ou à dessein de nuire est punie d'une amende de 251 à 10.000 euros (article 12 de la loi du 25 juillet 2015 portant création du système de contrôle et de sanction automatisés).

Le présent formulaire de contestation, avec les pièces justificatives requises à l'appui, doit être retourné par lettre recommandée, avec avis de réception, au Centre à l'adresse suivante:

Police Grand-Ducale
UCPR-CSA-CNT
L-2880 Luxembourg

et ce dans un délai de 45 jours à compter de la date où vous avez accepté l'avis de constatation ou, à défaut, à partir du jour de la présentation de la lettre recommandée ou du jour du dépôt de l'avis par le facteur des postes. Si vous n'avez pas votre résidence normale au Luxembourg, le délai de 45 jours est augmenté d'un mois.

Explications supplémentaires:

Large empty box for providing additional explanations, containing horizontal lines for writing.

Date et signature

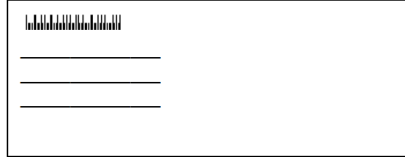


Bertrange, le _____

UCPR – CSA

Centre National de Traitement
21a, rue du Chemin de Fer
L-8057 Bertrange

Police Grand-Ducale
UCPR-CSA-CNT
L-2880 Luxembourg



Référence : CSA

Avis PV

AVIS DE PROCES-VERBAL

Numéro d'immatriculation : Numéro du permis de conduire :

Madame, Monsieur,

Le véhicule portant le numéro d'immatriculation ci-dessus a fait l'objet d'un contrôle automatisé sur le territoire luxembourgeois ayant permis de constater l'infraction suivante :

Code de l'infraction :
Nature de l'infraction :

Lieu de l'infraction : _____
Voie contrôlée : _____
Date de l'infraction : _____
Heure de l'infraction : _____

Appareil de contrôle utilisé :

Marque : _____
Type : _____
Numéro : _____
Validité dernier contrôle: _____
Paramétré par : _____
(en cas d'équipement mobile)

Agent verbalisant :

Identifiant : _____

Vous êtes prié(e) de formuler votre prise de position quant à l'infraction relevée à votre rencontre en utilisant le formulaire annexé.

OBSERVATIONS IMPORTANTES :

1) Vous contestez l'infraction relevée à votre rencontre :

Vous pouvez dans un délai de 45 jours contester être l'auteur de l'infraction. Ce délai de 45 jours court à partir de la date où vous avez accepté la présente ou, à défaut, à partir du jour de la présentation de la lettre recommandée ou du jour du dépôt de l'avis par le facteur des postes.

Si vous n'avez pas votre résidence normale au Luxembourg, le délai de 45 jours est augmenté d'un mois.

A cette fin, vous devez retourner par lettre recommandée, avec avis de réception, le formulaire de contestation ci-joint, dûment rempli et signé, à l'adresse indiquée du Centre avec à l'appui les pièces justificatives requises.

2) Vous avez le droit de consulter la photo et vos données à caractère personnel :

Ce droit d'accès s'exerce auprès du Centre :

Centre National de Traitement
21a, rue du Chemin de Fer
L-8057 Bertrange

Vous pouvez donner une procuration écrite, datée et signée de votre main à une personne de votre choix pour exercer ce droit pour vous.

3) Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires :

- Par internet : csa.info@police.etat.lu (renseignements)
csa.rdv@police.etat.lu (rendez-vous)
- Par téléphone : [\(+352\)24401-789](tel:+35224401789) (pendant les heures d'ouverture du Centre)



Avis PV – Prise de position

Prise de position dans le cadre d'un procès-verbal (PV):

Dans le cadre du procès-verbal, vous êtes prié(e) de formuler votre prise de position quant à l'infraction relevée à votre rencontre. Votre déclaration fait partie intégrante du procès-verbal qui sera envoyé au procureur d'Etat. A défaut d'une prise de position écrite, vous serez convoqué(e) au Centre National de Traitement, 21a, rue du Chemin de Fer à L-8057 Bertrange, à des fins d'audition.

Suite prise de position:

Date et Signature



UCPR – CSA
Centre National de Traitement
21a, rue du Chemin de Fer
L-8057 Bertrange

Police Grand-Ducale
UCPR-CSA-CNT
L-2880 Luxembourg

Police Grand-Ducale
UCPR-CSA-CNT
L-2880 Luxembourg

Formulaire contestation PV

FORMULAIRE DE CONTESTATION

(article 8 de la loi du 25 juillet 2015 portant création du système de contrôle et de sanction automatisés)

Je soussigné (e) _____ conteste être l'auteur de l'infraction commise avec le véhicule immatriculé _____ faisant l'objet du présent avis de procès-verbal pour le motif suivant (cochez la case correspondante 1 – 6 ci-dessous) :

1. Le véhicule était conduit au moment de l'infraction par la personne suivante :

Nom*: _____

Prénom*: _____ Sexe: F M

Adresse: N° _____ Rue*: _____

Code postal*: _____ Ville*: _____

Pays*: _____

Date de naissance: _____ Lieu _____

N° du permis de conduire: _____

N° de téléphone: _____

(*) Mentions obligatoires

2. Le véhicule était cédé au moment de l'infraction.

Je joins au formulaire une copie du contrat de cession dûment rempli et cosigné par le cessionnaire et une preuve de la transaction dans le fichier des véhicules routiers et de leurs propriétaires et détenteurs du véhicule.

3. Le véhicule était détruit au moment de l'infraction.

Je joins au formulaire copie de la déclaration de destruction du véhicule.

4. Le véhicule était loué à un tiers au moment de l'infraction.

Je joins au formulaire copie du contrat de location du véhicule.

5. Le véhicule ne se trouvait pas sous ma garde par l'effet de la soustraction frauduleuse ou du détournement frauduleux au moment de l'infraction.

(Exemples : vol, escroquerie, abus de confiance)
Je joins au formulaire le récépissé du dépôt de la plainte.

6. Autre motif ou absence des justificatifs demandés.

J'explique ci-dessous, dûment daté et signé, les raisons de ma contestation ou de l'absence des justificatifs demandés.

Je suis averti(e) que toute fausse déclaration dans une intention frauduleuse ou à dessein de nuire est punie d'une amende de 251 à 10.000 euros (article 12 de la loi du 25 juillet 2015 portant création du système de contrôle et de sanction automatisés).

Le présent formulaire de contestation, avec les pièces justificatives requises à l'appui, doit être retourné par lettre recommandée, avec avis de réception, au Centre à l'adresse suivante :

Police Grand-Ducale
UCPR-CSA-CNT
L-2880 Luxembourg

et ce dans un délai de 45 jours à partir de la date où vous avez accepté l'avis de procès-verbal ou, à défaut, à partir du jour de la présentation de la lettre recommandée ou du jour du dépôt de l'avis par le facteur des postes. Si vous n'avez pas votre résidence normale au Luxembourg, le délai de 45 jours est augmenté d'un mois.

Explications supplémentaires :

Date et signature



Contact

Unité Centrale de Police de la Route (UCPR)

Centre National de Traitement (CNT)

Adresse:

21a, rue du Chemin de Fer

L-8057 Bertrange

csa.info@police.etat.lu (renseignements)

csa.rdv@police.etat.lu (rendez-vous)

Tél. : (+352) 244 01 – 789

Lundi – Vendredi de 7-19h

Adresse postale:

UCPR-CSA-CNT

L-2880 Luxembourg

Informations supplémentaires

www.police.lu